



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62, rue de Fécamp | 75012 PARIS

T. 01.53.46.68.68

E-mail : ffp@ffp.asso.fr | Site Internet : www.ffp.asso.fr

CONSEIL SÉCURITÉ
CIRCULAIRE DE SÉCURITÉ n° 201
Annule et remplace la CS 200

Réf. 2021/0179

Date 17 mai 2021

Émetteur F.F.P.

Objet : contrôle obligatoire des sacs de déploiement fabriqués avant 2021 contenant les voilures secours VR 360 et respect des consignes de UPT à apporter au repliage des voilures secours Sigma VR 360 pliées dans le Sigma et le Micro Sigma avec lesdits sacs de déploiement.

Matériels concernés : les sacs de déploiement de secours fabriqués avant 2021 des Sigma et Micro Sigma de UPT contenant les voilures secours VR 360.

Texte : suite à la parution de la CS 200 demandant le changement progressif des sacs de déploiement des voilures VR 360, la FFP a été confrontée à l'impossibilité pour certains de ses propriétaires de se procurer les nouveaux sacs de déploiement, pour cause de pénurie de production.

Contacté, le constructeur UPT nous écrit que dans l'attente du nouveau sac de déploiement qui améliore grandement la sécurité, il n'y a pas de tendance généralisée pour la voile VR 360 de créer des clés de suspentes **lorsque** la technique de pliage des suspentes et du tissu de voile est scrupuleusement respectée.

Les incidents connus qui se sont produits et signalés à UPT proviendraient de certains pliages de parachutes de secours localisés qui, par manque de savoir-faire, ne prennent pas de précautions particulières dans leur technique de pliage et l'entretien des rubans agrippants du sac de déploiement.

En conséquence de quoi, compte tenu de l'imperfection potentielle des pliages existants des voilures VR 360 avec les anciens sacs de déploiement et dans l'attente du changement pour le nouveau, la FFP autorise l'utilisation de ces anciens sacs à condition de suivre les recommandations du constructeur UPT pour limiter l'effondrement et le départ intempestif des suspentes hors de la pochette de fermeture, incident de nature à créer des clés de suspentes.

Actions :

Pliage autorisé des voilures VR 360 dans les parachutes Sigma et Micro Sigma avec les sacs de déploiement secours fabriqués avant 2021 pour une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2021, date butoir à laquelle tous les sacs de déploiement des voilures VR 360 devront impérativement être remplacés par le nouveau fabriqué depuis janvier 2021.

Réouverture de tous les sacs-harnais Sigma et Micro Sigma pliés avec une voile VR 360 avant la parution de la CS 200.

- Remise de la voile en « sapin » en respectant scrupuleusement les points particuliers suivants :
 - Mise en POD selon les instructions en vidéo « uptvector.com/tandem-rigging/ » ;
 - Contrôle minutieux de l'état et de la propreté des rubans agrippants des anciens sacs de déploiement.
- Trier les suspentes plusieurs fois pour ne pas qu'elles s'emmêlent :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME
62, rue de Fécamp | 75012 PARIS
T. 01.53.46.68.68

E-mail : ffp@ffp.asso.fr | Site Internet : www.ffp.asso.fr

- Séparer les suspentes des élévateurs avant de celles des élévateurs arrière ;
- Séparer les commandes de manœuvre du reste du cône de suspension ;
- Effectuer la répartition des boucles de lovage dans toute la largeur et au plus profond de la pochette de fermeture ;
- Rangement soigneux des suspentes dont aucune ne doit être capturée par les rubans agrippants à l'embouchure de la pochette de fermeture ;
- Superposition parfaite des rubans agrippants mâles et femelles de la pochette de fermeture de sorte que les boucles de lovage ne peuvent passer que par le goulet d'étranglement de la pochette restée fermée.

Les voilures VR 360 pliées dans les Sigma et Micro Sigma avec un sac de déploiement secours fabriqué depuis le 1^{er} janvier 2021 ne sont pas concernées par cette note.

Personnel qualifié : Plieur

Date d'application : immédiate.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE